



Rupture cdi : licenciement éco rupture conventionnelle démission?

Par **touri**, le **17/09/2010** à **20:29**

Bonjour,

Je suis salariée en CDI depuis 3 ans dans une association.
Aujourd'hui, la mesure qui occupait l'essentiel de mon temps sur mon poste de travail n'existe plus et je m'ennuie énormément !

J'en ai parlé à la directrice le 09 août 2010 et lui ai demandé si un licenciement économique était possible. Elle a dit qu'elle n'était pas contre et qu'elle allait en parler au conseil d'administration. Pendant mes congés j'ai passé des tests de sélection pour une formation et ai été retenue pour commencer début octobre 2010. Mais au retour de mes congés le 13 septembre 2010, elle m'annonce que le conseil d'administration refuse le licenciement économique en expliquant que c'est parce que suite à mon départ il ne pourront pas réembaucher quelqu'un sur mon poste et que ça les embêterait s'il y a de nouveau de l'activité d'ici quelques mois.

Ils refusent également la rupture conventionnelle de contrat en me disant que c'est parce qu'une de mes collègues vient de la demander et que 2 ruptures conventionnelles en même temps ça peut paraître bizarre aux yeux de la direction du travail. Ils ont peur que ça leur nuise.

A votre avis, que me reste t-il comme solution ?

Merci d'avance pour votre lecture et vos réponses.

Par **touri**, le **23/09/2010** à **22:09**

Bonjour,

En fait mon poste = je fais de l'accompagnement de publics en difficulté et le poste de mes 2 collègues = elles font de l'accompagnement + des propositions de missions de travail.

D'ailleurs sur mon contrat de travail il est écrit que ma mission est l'accompagnement social et professionnel des personnes mais mon employeur joue sur le fait qu'il est précisé que "les missions ne présentent ni un caractère exhaustif ni définitif et peuvent évoluer en fonction des besoins repérés des publics" pour justifier le fait que je dois exécuter les tâches de ma collègue qui s'en va le mois prochain suite à une demande de rupture conventionnelle et qui faisait de l'accompagnement et de la proposition de missions de travail.

De plus, il y a quelques mois la structure a changé nos intitulés de poste et avec mes 2 collègues nous avons toutes les 3 les mêmes intitulés de poste mais avec des missions quelques peu différents puisque je ne fais que de l'accompagnement et elles font en + de la proposition de missions de travail.

Donc ma question est : mon employeur peut-il jouer sur le fait que sur mon contrat de travail il est indiqué ce que j'ai mis entre guillemets + haut et peut-il également jouer sur le fait que les fiches de poste de mes collègues et moi même ont les mêmes intitulés et que par conséquent je dois accepter les tâches de ma collègue qui s'en va ?

J'espère avoir été assez clair. Merci d'avance d'avoir lu ce message long je l'avoue mais je suis désarmé, j'ai besoin d'éclaircissements. Merci d'avance.